



Interventions en seine-st-denis

Par **OlgaK**, le **10/09/2009** à **13:11**

Bonjour,

Dans le cadre d'un dégât des eaux à mon domicile, j'ai contacté le cabinet d'experts mandaté par mon assurance afin de convenir d'un rendez-vous.

J'aurai souhaité un rendez-vous le plus tard possible dans la journée (soit 17h30 pour eux), mais habitant en Seine-St-Denis, je me vois répondre que les déplacements dans ce département ne se font que le matin jusqu'à 13h00, évoquant des agressions dont ont été victimes certains de leurs collaborateurs par le passé.

Je trouve scandaleux que tout un département soit ainsi considéré comme une enclave sur le territoire français, ne pouvant bénéficier des mêmes possibilités qu'ailleurs.

J'ai contacté mon assurance qui confirme et approuve cet agissement, de même que la mairie de ma ville (je précise que j'habite une rue tranquille à 500 mètres de Paris).

Je souhaiterais vraiment savoir si une telle pratique rentre dans le cadre légal ?

Je vous remercie par avance pour la réponse que vous pourrez m'apporter,

Cordialement,

Olga